

Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 13 novembre 2020

10 ème **Commission N**° CP-2020-11-10-5

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DOMIAL

Résumé: Conformément à l'article L 422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation, le présent rapport a pour objet la désignation d'un représentant titulaire du Département au sein du conseil d'administration de DOMIAL.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 6 novembre 2020.

DOMIAL est une société anonyme d'habitations à loyer modéré qui propose des logements à la location ou à la vente et accompagne les collectivités dans leur développement (équipements publics, production de logements, accession, construction, acquisition ou réhabilitation de programmes immobiliers, prestations de conseil et d'études).

Le conseil d'administration comprend 18 sièges dont 3 administrateurs nommés sur proposition des établissements publics et collectivités territoriales mentionnés au 2° du I de l'article L 422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation.

A ce titre, le Département du Haut-Rhin dispose d'un siège d'administrateur au conseil d'administration de DOMIAL.

Aussi, je vous propose de désigner Madame Josiane MEHLEN-VETTER représentante titulaire du Département au sein du conseil d'administration de DOMIAL.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

